

Checklist : Pièces justificatives pour l'éligibilité à la GLI

1. Justificatifs d'identité

- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité (recto/verso).
- Pour les ressortissants étrangers : copie du titre de séjour ou de la carte de résident en cours de validité.

2. Justificatifs de situation professionnelle

- Contrat de travail (ou attestation employeur datant de moins de 3 mois).
- Trois derniers bulletins de salaire.
- Pour les indépendants : extrait Kbis ou attestation d'inscription au répertoire des métiers.
- Pour les retraités : dernier avis de pension de retraite.
- Pour les étudiants : carte d'étudiant ou certificat de scolarité.

3. Justificatifs de revenus

- Dernier avis d'imposition complet (toutes les pages).
- Justificatifs de revenus complémentaires (pensions alimentaires, aides au logement, revenus fonciers).
- Attestation de versement des prestations sociales le cas échéant.

4. Justificatifs de domicile

- Dernière quittance de loyer ou attestation d'hébergement.
- Dernière facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe.
- Attestation d'assurance habitation du logement précédent.

5. Conseils pour valider l'éligibilité

- Vérifiez que le montant des revenus nets est au moins égal à 2,5 ou 3 fois le montant du loyer charges comprises.
- Contrôlez la cohérence des dates et des montants sur les bulletins de salaire.
- Privilégiez les documents originaux ou les copies numériques de haute qualité.
- Vérifiez l'authenticité des documents (attention aux faux documents, fréquents dans les dossiers locatifs).

- Assurez-vous que le contrat de travail n'est pas en période d'essai (sauf exception selon les assureurs).